Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260417-DP_2026_041-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

DÉCISION DU PRÉSIDENT
DP_2026_041

Décision du Président
DP_2026_041 - Sécurisation des chambres à vannes de la station de traitement des Eaux Usées de la commune de Louvigné du Désert – service environnement

Le Président,

Considérant que, suite à la prise de compétence en matière d'assainissement pour Fougères Agglomération depuis le 1er janvier 2020, il lui incombe l'entretien des systèmes de traitement des eaux usées et ouvrages annexes sur la commune de Louvigné-du-Désert ;

Considérant que, en raison de la dégradation des trappes d'accès aux chambres à vannes sur la station d'épuration des eaux usées, il est nécessaire d'équiper d'un capot de fermeture en aluminium pour sécuriser l'accès aux ouvrages ;

Considérant qu'une consultation a été lancée afin de mener à bien les travaux à entreprendre ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2020.089 du Conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 portant délégation du Conseil communautaire au Président ;

DÉCIDE :

Article 1 – **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise VEOLIA Eau, Agence Côte d'Emeraude, 23 rue A. Fresnel, 35400 SAINT MALO, pour réaliser ces travaux de fourniture et mise en place de deux (2) capots, pour un montant de **3 134,30 € HT,** soit 3 761,16 € TTC ;

Article 2 – **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-président délégué à effectuer tous les actes se rapportant à l'exécution de la présente décision ;

Article 3 – **D'INFORMER** le Conseil d'Agglomération lors d'une prochaine réunion du Conseil ;

Fait à La Selle-en-Luitré, le 17/04/2026

Patrick MANCEAU
Président

Pour le Président et par délégation
La Vice-présidente déléguée

Cécile PARLOT

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION